

3DG

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €

Siège social : 11 Ter rue Bergeret 95290 L'Isle Adam

En cours d'immatriculation auprès du RCS de Pontoise

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt cinq février à 18 heures

L'assemblée est présidée par Madame Léa DOS SANTOS représentante de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle LES EXPERTS MUTUALISTES, associé unique détenant 100 % du capital social.

Les conditions de quorum et de majorité étant satisfaites, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du premier président,
- Nomination d'un directeur général
- Pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION

La soussignée,

LES EXPERTS MUTUALISTES, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle enregistrée au RCS de Pontoise sous le N° 985 381 961 et dont le siège social est situé 11 Ter rue Bergeret 95290 L'Isle Adam, représentée par Madame Léa DOS SANTOS sa présidente

Actionnaire de la Société par Actions Simplifiée 3DG au capital de 1 000 € dont le siège social est fixé 11 Ter rue Bergeret 95290 L'Isle Adam, nomme, conformément à l'article 12 des statuts, Madame Léa DOS SANTOS aux fonctions de premier Président de la société qu'elle a décidé de constituer.

Madame Léa DOS SANTOS déclare ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.

LDS

Il a été convenu que le Président ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de mandataire social.
Madame Léa DOS SANTOS pourra prétendre au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat sur présentation des justificatifs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale désigne en tant que directrice générale, Madame Eva DOTT laquelle accepte ces fonctions.

Madame Eva DOTT déclare ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.

Il a été convenu que la directrice générale ne sera pas rémunérée au titre de ses fonctions de mandataire social.

Madame Eva DOTT pourra prétendre au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat sur présentation des justificatifs.

Fait à L'Isle Adam, le 18/03/2025

SASU LES EXPERTS MUTUALISTES

Représentée par Madame Léa DOS SANTOS

